



Année 2016-2017

Compte-rendu du conseil d'administration du 14/10/2016 n°2

Membres présents

Isabelle Bordiga, Guy Desgranges, Rolande Drulang, Marie-Pierre Dubois, Daniel Herard, Jacqueline Lacorre, Chantal Maillot, Christine Marie, Quere Yannic, Hélène Vallet - Bang

Membres excusés : Christine Mistre, Anne Tivillier

1) APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 25/06/16

Compte - rendu adopté à l'unanimité.

2) ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Jacqueline Lacorre

Vice-président : Yannic Quere

Secrétaire : Christine Marie

Vice-secrétaire : Marie-Pierre Dubois

Trésorier : Guy Desgranges

Vice-trésorière : Isabelle Bordiga

Cette élection de bureau a été difficile car personne ne voulait se présenter à la présidence. Nous nous trouvons dans une impasse.

Christine Marie nous parle du nouveau fonctionnement d'une association. Faute de trouver un président, elle fonctionne avec une direction collégiale où plusieurs personnes ont des responsabilités bien précises.

Si nous choissions cette solution, il fallait changer les statuts, faire une assemblée générale extraordinaire. Pendant ce temps la responsabilité de l'association incombe au trésorier et à la secrétaire. (après vérification)

Hélène Vallet - Bang trouve difficile ce fonctionnement sans présidence qui de toute façon nécessite d'avoir un référent..

Finalement, Jacqueline Lacorre se propose de prendre cette place à condition que Christine Marie soit secrétaire et demande un vote à bulletins secrets.

Résultats de ce vote : 8 pour une présidence
2 pour un fonctionnement collégial

Afin de travailler dans un esprit plus collégial, on commence à réfléchir à une meilleure répartition des tâches.

Il est décidé de continuer à travailler régulièrement en bureau.

Guy Desgranges souhaite être déchargé de certaines tâches.

Un tableau de répartition des tâches est en cours d'élaboration. Il vous sera envoyé par la nouvelle secrétaire.

3) FONCTIONNEMENT DE LA CHORALE

Guy Desgranges s'interroge sur nos liens avec l'EMD. Il lui semble que l'on fonctionne trop avec l'EMD et que l'on n'est pas libre de nos choix ; il cite en exemple le concert d'Annecy proposé par l'EMD. Chantal Maillot répond qu'elle n'est jamais obligée d'accepter ce qu'on lui propose. Elle accepte les projets qui l'intéressent et qui lui semblent bénéfiques pour la chorale.

Hélène Vallet - Bang trouve ces liens normaux car dit - elle « l'échange au niveau musical ne peut se faire que par l'intermédiaire de l'EMD puisque c'est là que la musique s'apprend, s'exprime ...surtout dans une petite ville comme Sallanches ».

Yannic Quere demande qu'à l'avenir tout projet musical nécessitant un financement important soit présenté et discuté en CA pour acceptation.

Chantal Maillot estime que les projets pédagogiques sont de sa responsabilité.

Le problème du nombre de concerts est évoqué. Deux tendances apparaissent au sein de la chorale entre ceux qui veulent limiter le nombre de concerts afin d'être bien prêt et ceux qui pensent qu'il faut plus de concerts. Le vrai problème c'est d'arriver au concert en maîtrisant bien les partitions.

Au mois de juin, on pense inviter la chorale des Bornes pour partager notre concert de fin d'année.

4) CONCERT D'ANNECY

Ce concert sera donné à Annecy et à Sallanches.

Chantal s'est renseigné sur les coûts de ce concert. Les deux solistes toucheront une somme de 271,21€ par personne soit la somme de 542,42€ charges comprises; le car pour l'orchestre et le chœur d'Annecy coûtera 1100€ soit un total de 1642,42€ donc moins que ce qui avait été annoncé lors de l'AG. Le chœur et l'orchestre ne se font pas payer.

Quant à nous, nous irons trois fois en car à Annecy. Il y aura une participation des choristes et de la chorale à ces frais de transport.

Nous aurons des recettes puisque l'entrée sera payante à Sallanches (12€ pour les adultes et 4€ pour les enfants).

Il faudra prévoir une collation pour tous les musiciens et le chœur d'Annecy avant le concert.

5) DEMANDE DE SUBVENTION

Finalemnt Guy Desgranges ne souhaite pas la demander car notre projet de mai n'est pas coûteux. Un courrier sera fait auprès de la mairie pour expliquer cela. Quand nous aurons besoin de financement pour un projet, nous referons une demande.

Le prochain bureau est prévu le mardi 22 novembre à 17h30 chez Isabelle Bordiga et le prochain CA le vendredi 20 janvier à 20h à l'école de musique

Jacqueline LACORRE